



Documents à présenter pour un visa de mission

ATTENTION

- Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous
- Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présentez cette feuille lors du dépôt de la demande
- Annexe une copie du dossier complet
- Les frais de 60 EUR (mineurs 30, - EUR) sont payables en USD (en espèces) au taux de change actuel de l'ambassade.

▫ Passeport

- doit être valide au moins 3 mois à compter de la fin du séjour dans l'espace Schengen ou à la date d'expiration du visa
- doit être signé par le titulaire

Sont à joindre au dossier :

- copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles
- le cas échéant : copies des pages avec de visas de précédents voyages dans des États Schengen

▫ Formulaire de demande de visa (modèle Schengen) avec 2 photos d'identité biométriques récentes

- doit être complètement rempli
- doit être signé par le demandeur

▫ Preuves sur la situation professionnelle et sur ses propres revenus

- sont à présenter tous les documents qui peuvent prouver les revenus financiers (biens qui sont à lui) du demandeur.

Quelques exemples (non exclusifs):

- Travailleur à titre indépendant: p.ex: registre de commerce, relevés bancaires, preuves d'activités commerciales ou financières, titre de propriété au cadastre
- Employés: p.ex: fiches de salaires, relevés bancaires, titre de propriété au Cadastre, en tout cas: attestation de service, attestation de congé

▫ Preuves sur la situation familiale

- p.ex. acte de mariage, acte de naissance, photos de famille, photos de mariage, etc.

▫ Assurance-maladie

ATTENTION: l'assurance-maladie doit être valable pour toute la durée du séjour demandé!



- Réservation de vol aller/retour
ATTENTION: le visa est accordé et établi selon les dates sur la réservation de vol.
Un changement de la période de validité peut entraîner des nouveaux frais!

- Preuves sur le motif de voyage
 - a) En mission pour une entreprise:
Ordre de mission avec indication qui paye les frais, attestation de service

 - b) En mission pour l'État :
Ordre de mission avec indication qui paye les frais, note verbale, autorisation de sortie pour les titulaires de passeports diplomatiques ou de service

 - c) En mission religieuse:
Ordre de mission de l'évêque, ordre de mission de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo.

- Déclaration de prise en charge ou bien preuve de financement
 - La personne correspondante/institution en Allemagne peut faire la déclaration formelle d'engagement (§§ 66-88 loi relative au séjour des étrangers) auprès du service allemand pour les étrangers (Ausländerbehörde). Vous y trouverez également les formulaires correspondants.

- Preuve d'hébergement/réservation d'hôtel
 - seulement, si le logement n'est pas chez le correspondant ou auprès de l'institution.